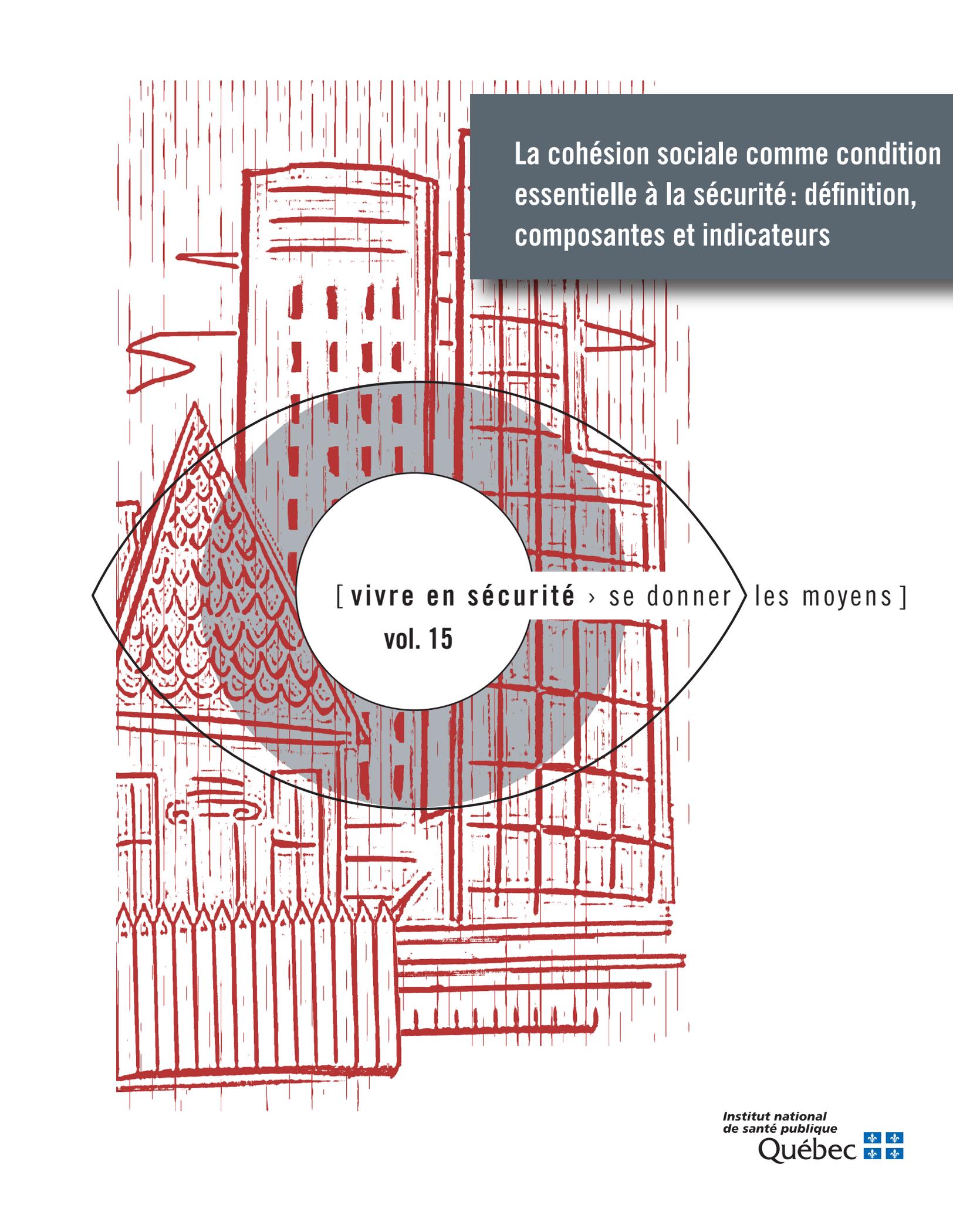




La cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurité : définition, composantes et indicateurs

[vivre en sécurité > se donner les moyens]
vol. 15



La cohésion sociale comme condition
essentielle à la sécurité : définition,
composantes et indicateurs

[vivre en sécurité > se donner les moyens]
vol. 15

Institut national
de santé publique

Québec 

AUTEURS

Dave Poitras
Louise Marie Bouchard
Pierre Maurice
Dominique Gagné
Direction du développement des individus et des communautés

SOUS LA COORDINATION SCIENTIFIQUE DE

Dominique Gagné
Direction du développement des individus et des communautés

MISE EN PAGE

Grille typographique et mise en page
N Pixel

Conception graphique de la page couverture
Lucie Chagnon

RÉVISION DOCUMENTAIRE

Sophie Michel
Direction du développement des individus et des communautés

REMERCIEMENTS

Les auteurs souhaitent remercier les personnes ayant accepté de partager leur temps et leur expertise avec l'équipe de projet afin de réviser les différentes versions du document.

Ce document a été réalisé grâce à une subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) au www.inspq.qc.ca.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca. Les données contenues dans le document peuvent être citées à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN : 1917-8506 (PDF)
ISBN : 978-2-550-85180-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2019)

Collection [vivre en sécurité > se donner les moyens]

Ce document fait partie d'une collection produite dans le but de favoriser et soutenir la promotion de la sécurité dans les milieux de vie. Il est à noter que les volumes 6 à 12 constituent les principaux éléments d'une trousse diagnostique de sécurité développée à l'intention des collectivités locales. À ce jour, la collection est composée des volumes suivants :

Veillez prendre note que la liste des volumes de la collection [Vivre en sécurité, se donner les moyens] présentée dans les volumes 6, 10, 11, 12 et 13 publiés avant 2011 diffère de la présente liste.

VOLUME 1

Renée Levaque, Laurence Le Hénaff et Pierre Maurice. *Formation pour l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

VOLUME 2

Josephina Alvarez. *Réalisation d'un diagnostic de sécurité. Trousse à l'intention des collectivités locales — Les diagnostics locaux de sécurité : une étude comparée pour mieux comprendre et mieux agir*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2006.

VOLUME 3

Julie Laforest. *Indicateurs de vulnérabilité associés à la sécurité d'un territoire*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007.

VOLUME 4

Dominique Gagné, Julie Laforest et Pierre Maurice. *Guide d'analyse de la violence conjugale sur un territoire — 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2017.

VOLUME 5

Louise Marie Bouchard, Monique Rainville, Pierre Maurice et Dominique Gagné. *Enquête sur la sécurité des personnes et la victimation dans les milieux de vie — Questionnaire et mode d'emploi incluant un outil informatique pour faciliter la saisie, le traitement et l'analyse des données*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2015.

VOLUME 6

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales — Manuel pour accompagner le processus et déterminer le diagnostic de sécurité*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 7

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice, Daniel Rochette et Robert Lavertue. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales — Guide de réalisation du portrait général du milieu*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 8

Louise Motard. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales — Guide sur l'analyse de la criminalité à partir des statistiques officielles — 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 9

Catherine Goulet-Cloutier, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales — Guide de réalisation d'une enquête sur la sécurité des personnes d'un milieu de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 10

Monique Rainville, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales — Guide d'organisation d'un forum de discussion — 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 11

Julie Laforest, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales — Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés — 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 12

Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Monique Rainville. *Trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales — Guide d'observation directe d'un milieu au regard de sa sécurité — 2^e édition*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2011.

VOLUME 13

Julie Laforest, Louise Marie Bouchard et Pierre Maurice. *Passer d'un diagnostic de sécurité à un plan d'action : un guide à l'intention des collectivités locales*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2010.

VOLUME 14

À venir

VOLUME 15

Dave Poitras, Louise Marie Bouchard, Pierre Maurice et Dominique Gagné. *La cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurité : Définition, composantes et indicateurs*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2019.

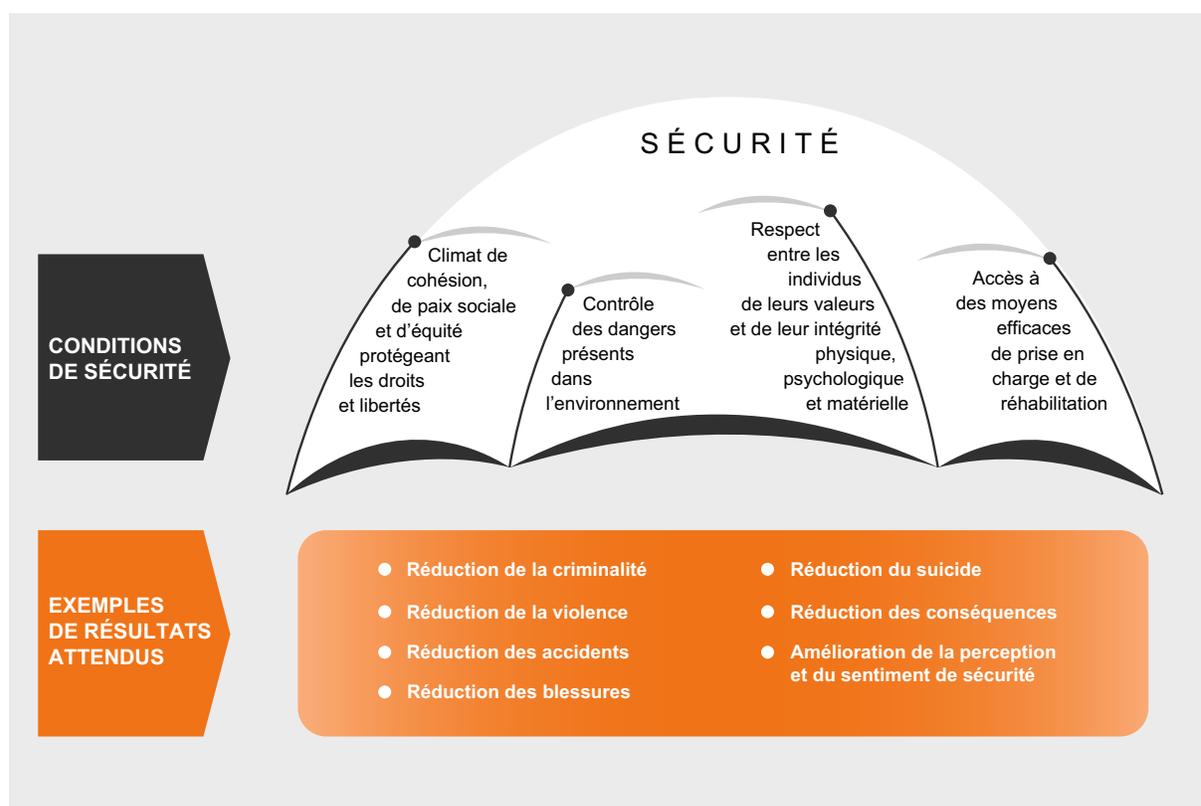
Table des matières

Mise en contexte	1
Cohésion sociale : définition et composantes	5
Considérations méthodologiques	7
Indicateurs ayant pour fonction la participation sociale	9
FICHE 1 : LE CAPITAL SOCIAL INDIVIDUEL	9
FICHE 2 : L'ENGAGEMENT CIVIL ET LE BÉNÉVOLAT	11
FICHE 3 : L'HARMONIE ENTRE LES GROUPES	13
FICHE 4 : LA PERCEPTION DE LA PAIX SOCIALE	15
Indicateurs ayant pour fonction la confiance	17
FICHE 5 : LA CONFIANCE GÉNÉRALE OU LE CAPITAL SOCIAL COLLECTIF	17
FICHE 6 : LA CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS	18
Synthèse des conclusions	19
Références	23

Mise en contexte

Afin de soutenir les communautés dans leurs efforts pour améliorer la sécurité de la population, l'Institut national de santé publique du Québec a développé au fil des années différents outils regroupés au sein de la collection *Vivre en sécurité, se donner les moyens**. Ces outils s'appuient sur le *Modèle intégrant les différentes dimensions de la sécurité*, celle-ci étant définie comme « un état où les dangers et les conditions pouvant provoquer des dommages d'ordre physique, psychologique ou matériel sont contrôlés de manière à préserver la santé et le bien-être des individus et de la communauté »⁽¹⁾. En vertu de ce modèle (figure 1), la sécurité d'une communauté est tributaire de quatre conditions : 1) un climat de cohésion, de paix sociale et d'équité protégeant les droits et libertés, 2) le contrôle des dangers présents dans l'environnement, 3) le respect entre les individus, de leurs valeurs et de leur intégrité physique, psychologique et matérielle, et 4) l'accès à des moyens efficaces de prise en charge et de réhabilitation. Ces conditions favorisent la sécurité d'une communauté et l'atteinte d'un certain nombre de résultats de santé et de bien-être.

Figure 1 Modèle intégrant les différentes dimensions de la sécurité



* Les différents outils de la collection *Vivre en sécurité, se donner les moyens* sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/promotion-de-la-securite-dans-les-communautés/methodes-et-outils/outils-de-la-collection-vivre-en-securite-se-donner-les-moyens>

Les indicateurs les plus couramment utilisés afin d’apprécier la sécurité d’une communauté sont ceux portant sur les résultats attendus, tels que la réduction des homicides, des traumatismes routiers, du vandalisme ou l’amélioration du sentiment de sécurité (figure 1). Sans rejeter l’importance de ces indicateurs

Les indicateurs permettant de mesurer la cohésion sociale présentés dans ce document pourront être utiles aux personnes qui réaliseront une démarche de planification des actions afin de maintenir ou d’améliorer la sécurité d’une communauté. Ces indicateurs seront particulièrement utiles au moment de passer du diagnostic de sécurité au plan d’action et de réaliser les différentes activités proposées dans le document *Passer d’un diagnostic de sécurité à un plan d’action : un guide à l’intention des collectivités locales*, disponible à l’adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/promotion-de-la-securite-dans-les-communautes/methodes-et-outils/outils-de-la-collection-vivre-en-securite-se-donner-les-moyens>.

qui sont traditionnellement axés essentiellement sur les phénomènes à éviter, ils ne permettent pas de mesurer les conditions en amont. La mesure de ces conditions à l’aide d’indicateurs devient dès lors utile pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles de tels résultats sont observés. En vertu du modèle d’impact présenté à la figure 2, cette compréhension facilitera l’identification des principaux leviers à mettre en place pour faciliter l’atteinte des résultats désirés. Ces leviers consisteront en des politiques, programmes et autres initiatives pour favoriser ou maintenir les conditions nécessaires à la sécurité d’une population. Le présent document s’intéresse essentiellement au palier intermédiaire de ce modèle et cherche à l’opérationnaliser en répondant à la question suivante : **comment mesurer la présence des conditions de sécurité dans une communauté ?** Pour ce faire, il faut recenser et caractériser un certain nombre d’indicateurs pour lesquels des données de nature qualitative ou quantitative sont disponibles. Nous les qualifierons « d’indicateurs des conditions de sécurité ». Ces derniers proposeront un nouvel angle sous lequel examiner et évaluer la sécurité des communautés, offrant ainsi la possibilité à toute personne interpellée par la sécurité d’une communauté d’obtenir un portrait

plus complet de la situation. Le présent document est consacré à la cohésion sociale qui constitue un élément essentiel à la première condition pour qu’une communauté soit en sécurité.

Figure 2 Modèle d’impact



LA COHÉSION SOCIALE COMME CONDITION ESSENTIELLE À LA SÉCURITÉ

La cohésion sociale est une caractéristique essentielle de la première condition mentionnée dans le *Modèle intégrant les différentes dimensions de la sécurité* (figure 1). En effet, le climat de cohésion, de paix sociale et d'équité renvoie à une société juste, protégeant l'harmonie entre les groupes d'appartenance ou de pratiques religieuses, d'origine ethnique ou d'orientation sexuelle différente, sans porter atteinte aux droits et aux libertés des personnes. Cette condition met également la population à l'abri de différentes formes organisées de violence. Elle s'actualise par des initiatives visant l'inclusion et la justice sociale, ainsi que le vivre-ensemble. Comme on le verra ci-dessous, la cohésion sociale constitue une clé de voute de la première condition, car il s'agit d'une caractéristique qui influence l'ensemble de ses autres constituantes, soit la paix sociale, l'équité, la justice, le respect des droits et libertés et la non-discrimination. Dans cette perspective, comment mesurer la cohésion sociale dans une communauté ? Pour répondre à cette question, il est utile, dans un premier temps, de définir ce qu'est la cohésion sociale, puis dans un deuxième temps d'explicitier ses liens avec la sécurité de la population. Enfin, dans un troisième temps, les différents moyens permettant d'apprécier le niveau de cohésion sociale d'une communauté seront décrits.

Cohésion sociale : définition et composantes

LA COHÉSION SOCIALE COMME CONCEPT

Dans le cadre conceptuel de la santé et des services sociaux produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la cohésion sociale « est définie, selon différentes approches, soit comme un mécanisme psychosocial, soit comme une extension des relations sociales et des normes de réciprocité sociale, soit comme un ensemble de ressources qui circulent à l'intérieur des réseaux sociaux »⁽²⁾. Le Conseil de l'Europe, inspiré par ces multiples approches et des décennies de travaux sur la cohésion sociale, opérationnalise ce concept et le définit comme la capacité d'une société moderne « à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable [...] ce qui implique l'engagement social à réduire les disparités au minimum et à éviter toute polarisation »⁽³⁾. Ainsi, la cohésion sociale est le résultat de bonnes politiques publiques^(4,5) visant à stimuler la volonté des membres d'une communauté donnée à avoir *confiance* les uns envers les autres, mais aussi envers les institutions, et à *participer* à la production ainsi qu'à la redistribution équitable de biens et de services, permettant ainsi d'assurer la prospérité d'une population^(5,6). La cohésion sociale est « plus que le partage de valeurs [c'est] le partage d'un objectif politique d'équité, où l'équité doit aussi être entendue comme équité des capacités nécessaires à s'épanouir, en tant qu'individu, dans le cadre des relations sociales données »⁽³⁾. Lorsqu'elle est efficace, elle permet « de prévenir le conflit social et d'assurer la stabilité démocratique »⁽³⁾.

« La cohésion sociale d'une société moderne [est] la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable [...] ce qui implique l'engagement social à réduire les disparités au minimum et à éviter toute polarisation »⁽³⁾.

Tout comme certaines politiques participent au maintien ou à l'amélioration de la cohésion sociale, d'autres peuvent inversement y nuire. Cette dernière voie est néanmoins rarement délibérée. Certaines politiques peuvent par exemple viser l'augmentation de la production de biens et de services tout en endommageant par inadvertance la cohésion sociale. Lorsqu'elles sont à visée unidimensionnelle, elles peuvent miner la confiance, créer de l'exclusion et du mécontentement, ou encore aller à l'encontre des droits individuels^(4,6). Par exemple, une politique qui ne privilégierait que le développement économique immédiat sans égards aux conséquences sur l'environnement, les droits individuels ou les inégalités sociales pourrait avoir à moyen et à long termes des impacts négatifs majeurs sur la société. De telles politiques peuvent diminuer la cohésion sociale entre les membres d'une communauté ainsi que la production et la redistribution de biens et de services qui sont essentiels à la sécurité d'une communauté.

LES LIENS ENTRE LA COHÉSION SOCIALE ET LA SÉCURITÉ

Le Conseil de l'Europe lie explicitement la cohésion sociale à la sécurité et reconnaît cette alliance comme un droit, une caractéristique indispensable à la pérennité de la démocratie : si les citoyens ne peuvent « espérer un avenir raisonnablement sûr, la société dans son ensemble manquera de cohésion et de stabilité »^(3,7). Dans cette perspective, l'insécurité ne peut seulement être perçue comme un problème d'ordre public lié aux comportements déviants de certains individus ou de groupes malveillants, où la solution se résumerait à renforcer les forces de l'ordre afin de réprimer la criminalité⁽⁷⁾. Dans le but

d'assurer et de promouvoir une véritable sécurité pour la population, « il faut non pas des mesures de sécurité à court terme, mais une action à long terme pour renforcer la justice sociale, les relations au sein de la société et la vie en commun »⁽⁷⁾. Sécurité et cohésion sociale, selon le Conseil de l'Europe, sont ainsi intimement liées.

En stimulant la volonté des membres d'une communauté donnée à produire de la richesse, les politiques favorisant la cohésion sociale permettent à la société de prospérer⁽⁶⁾. Cette prospérité issue, entre autres, de la production de biens et de services destinés à l'ensemble de la population se traduira par une meilleure sécurité pour les membres de la communauté^(3,5,6). Au contraire, lorsque la production de biens et de services se détériore, ou lorsque ceux-ci sont distribués moins équitablement à travers la population, les individus exclus de cette redistribution de la richesse ont moins confiance, ce qui crée une rétroaction négative qui réduit à la fois la qualité et la quantité de la participation à cette production⁽⁶⁾, ce qui va affecter la prospérité et, par extension, la sécurité de la population. En somme, la cohésion sociale peut favoriser la sécurité d'une communauté, et une communauté en sécurité peut à son tour améliorer la cohésion sociale de ses membres⁽⁶⁾.

Considérations méthodologiques

Les indicateurs de mesures de la cohésion sociale sont nombreux et varient d'un modèle à l'autre. Certains modèles en comptent moins d'une quinzaine, comme celui mis sur pied par la Région wallonne en Belgique, alors que d'autres en comptent plusieurs dizaines, tels que celui conçu par le Conseil de l'Europe. Bien que chaque modèle de cohésion sociale distingue plusieurs types d'indicateurs selon leur domaine, une tendance semble tout de même émerger pour classer les plus pertinents en deux catégories. Il y a d'un côté les indicateurs ayant pour fonction de mesurer la participation sociale et de l'autre côté ceux mesurant la confiance (figure 3). Alors que la première catégorie ciblera le capital social, l'engagement civil et le bénévolat, l'harmonie entre les groupes et la perception de la paix sociale, la seconde catégorie ciblera la confiance générale et la confiance envers les institutions. Bien que non mutuellement exclusives, ces deux catégories d'indicateurs touchent des facteurs qui influenceront la production de biens et de services, agissant ainsi sur la sécurité des communautés.

Choix des indicateurs

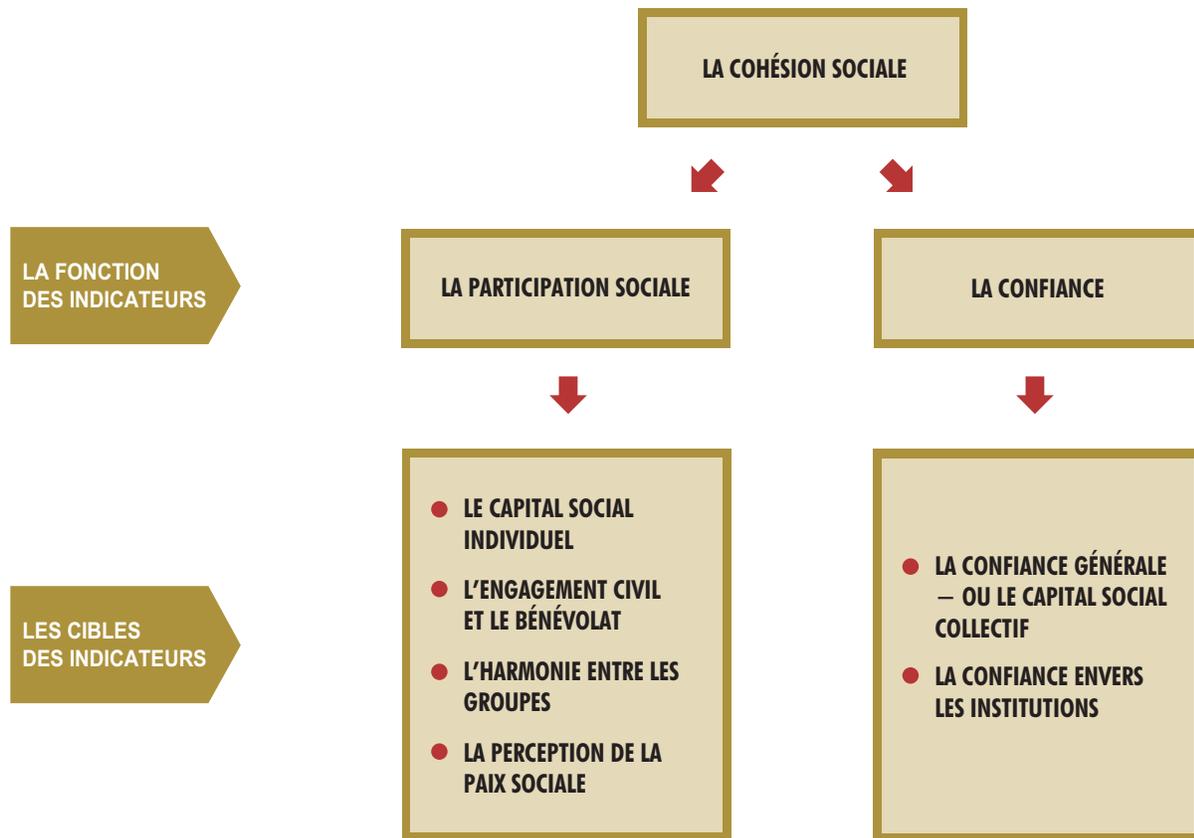
Les indicateurs permettant d'apprécier la cohésion sociale au sein de la population ont d'abord été identifiés sur la base des écrits liant explicitement la cohésion sociale et la sécurité des communautés. Pour qu'un indicateur soit sélectionné, les données y étant associées devaient être disponibles à au moins un palier de gouvernance au Canada, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal.

Disponibilité des données

Les données étant associées aux différents indicateurs permettant d'apprécier la cohésion sociale au sein de la population sont principalement colligées dans les différents cycles de l'Enquête sociale générale. Ces données sont donc disponibles au niveau fédéral et provincial seulement. Certaines des questions de cette enquête pourraient être reprises par une municipalité désirant documenter un ou plusieurs indicateurs par l'entremise d'un questionnaire, par exemple. Le *Guide de réalisation d'une enquête sur la sécurité des personnes d'un milieu de vie* illustre certaines étapes de la planification et de la réalisation d'une enquête, ainsi que du traitement et de l'analyse des résultats. Il pourrait être utile dans le développement et l'administration d'un questionnaire d'enquête. Ce guide est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/securite-prevention-de-la-violence-et-des-traumatismes/promotion-de-la-securite-dans-les-communautes/methodes-et-outils/outils-de-la-collection-vivre-en-securite-se-donner-les-moyens>.

Figure 3 Les indicateurs de cohésion sociale : fonction et cibles



Indicateurs ayant pour fonction la participation sociale

FICHE 1

LE CAPITAL SOCIAL INDIVIDUEL

■ Indicateur : Fréquence, nombre et mode de contact social

Il existe différentes manières de concevoir et de définir le capital social. Alors que certains, comme l'Organisation mondiale de la santé⁽²⁾, le définissent selon une approche collective, d'autres le définissent selon une approche individuelle. Tandis que le capital social collectif sera abordé dans la fiche portant sur la confiance générale (fiche 5), les indicateurs présentés au sein de la présente fiche s'intéressent au capital social, comme défini par Pierre Bourdieu, selon une approche basée sur l'individu.

Ce capital représente « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* [...] ou, en d'autres termes, à *l'appartenance à un groupe*, comme un ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes [mais qui] sont aussi unis par des *liaisons* permanentes et utiles »⁽⁸⁾. Les relations personnelles qu'entretiennent les individus au sein de leurs réseaux, qu'elles soient de nature amoureuse, amicale ou professionnelle, peuvent être conçues comme une forme d'investissement, consciente ou non, dans le but de maintenir ou d'étendre ces mêmes réseaux⁽⁹⁾. Cet entretien des réseaux sociaux comme forme d'activité sociale peut mener à une forme d'attente — encore une fois consciente ou non — semblable à un « retour sur investissement ». Ces retours peuvent aller du soutien financier ou émotionnel à une assistance plus pratique, comme l'aide offerte à un voisin ou à un membre de la famille, en passant par un accès à de l'information privilégiée ou à diverses opportunités, telles qu'un avancement professionnel^(9, 10).

Comme le démontrent plusieurs études, l'appui que peut percevoir un individu ayant entretenu et développé ses réseaux sociaux lui est bénéfique pour de multiples raisons⁽⁹⁾. Le soutien émotionnel et pratique qui en découle peut en effet avoir de multiples effets positifs : une meilleure santé mentale et générale — perçue ou réelle —⁽¹¹⁻¹⁵⁾, une détresse psychologique et un stress moins importants⁽¹⁶⁾, un meilleur salaire et un meilleur accès à l'emploi^(17,18), ainsi que des possibilités d'avancement plus diversifiées^(19,20). Autrement dit, selon l'approche individuelle, un capital social bien développé pourrait dénoter une forme d'inclusion sociale réussie qui, elle, favorise en retour la participation sociale à la production de biens et de services. En raison de cette production accrue, la sécurité des membres d'une communauté s'en trouverait ainsi améliorée.

Comment mesurer le capital social individuel

Bien que les indicateurs utilisés pour mesurer le capital social varient d'un pays à l'autre, ils semblent tous viser la fréquence, le nombre ainsi que le mode de contact social des individus⁽⁹⁾. Au Canada, les données portant sur le capital social sont récoltées à l'aide de l'Enquête sociale générale (ESG) (cycle sur l'identité sociale). Les derniers relevés disponibles, datant de 2013, sont publiés et discutés dans le document intitulé *Tendances du capital social au Canada*⁽²¹⁾. Comme ces informations sont disponibles pour chaque province canadienne, le Québec rend aussi compte de la situation sur son territoire dans un article publié par l'Institut de la statistique du Québec intitulé *Les réseaux sociaux informels et le capital social*⁽¹⁰⁾.

Afin de mesurer le capital social au Canada, l'ESG utilise entre autres les indicateurs suivants :

- Nombre d'amis proches par personne
- Fréquence des rapports sociaux avec les amis par personne
- Fréquence des rapports sociaux avec les membres de la famille (excluant les *corrésidents*) par personne
- Pourcentage de personnes qui connaissent plusieurs ou la plupart de leurs voisins
- Pourcentage de personnes qui ont rendu service à leur voisin ou ont reçu un service d'un voisin au cours du dernier mois

Le nombre d'amis souhaitable ou l'étendue idéale du réseau social d'un individu n'est pas une donnée tangible ou universelle⁽²¹⁾. Ce chiffre est subjectif et dépend « des trajectoires de vie et des préférences de chacun à s'entourer plus ou moins intensément »⁽¹⁰⁾. Par contre, plusieurs études démontrent qu'un réseau d'amis inexistant est néfaste pour la santé et le bien-être. L'isolement social ne serait donc pas souhaitable, notamment chez les personnes âgées⁽²²⁻²⁵⁾. Un nombre élevé d'amis proches, d'ailleurs, est au Québec « significativement lié à la satisfaction à l'égard de la vie »⁽¹⁰⁾. Un capital social élevé serait ainsi non seulement bénéfique pour la participation sociale à la production de biens et de services, mais aussi pour le bien-être des personnes.

L'ENGAGEMENT CIVIL ET LE BÉNÉVOLAT

■ Indicateur : Taux d'engagement communautaire et de bénévolat

L'engagement civil et le bénévolat sont bénéfiques à la vie collective des communautés parce qu'ils contribuent à créer une société civile dynamique constituée de multiples réseaux fournissant une infrastructure intermédiaire entre les citoyens et l'État qui est essentielle à la démocratie et au bien-être des collectivités^(9,26). Cette vitalité est souvent considérée comme clé dans les actions gouvernementales visant à fournir des biens publics, tels que l'éducation, les services de santé et, plus généralement, l'économie, mais aussi dans ses actions ayant pour but de maintenir l'État de droit, principalement en ce qui a trait à l'égalité entre les citoyennes et les citoyens^(9,27). Si ultimement l'État est responsable de ces biens publics et du maintien des droits et libertés, l'engagement civil et le bénévolat, selon certains auteurs, contribuent à créer les conditions facilitant ces actions gouvernementales⁽²⁸⁻³⁰⁾.

Bien que l'engagement civil et le bénévolat soient parfois traités séparément dans la littérature, ils seront ici envisagés comme équivalents, dans la mesure où ils peuvent tous deux représenter une forme d'association volontaire ou de travail non rémunéré ayant pour but de contribuer à l'amélioration des conditions sociales d'une communauté. Les indicateurs mesurant l'engagement civil et le bénévolat indiqueraient ainsi une forme de participation sociale au sein d'une communauté.

Comment mesurer l'engagement civil et le bénévolat

Au Canada, afin de mesurer l'engagement civil et le bénévolat, l'ESG (cycle sur le don, le bénévolat et la participation) utilise les indicateurs suivants :

- Taux d'engagement communautaire (personnes qui sont membres ou participent à un groupe, à un organisme ou à une association)
- Taux de participation hebdomadaire à des activités de groupes ou à des rencontres, selon le type de groupe ou d'organisme au sein duquel les participants sont les plus impliqués
- Taux de bénévolat et nombre moyen d'heures de bénévolat par personne
- Types d'activités effectuées par les bénévoles
- Taux et fréquence de l'aide directe d'un individu envers un autre

Les raisons pour lesquelles une personne s'engage dans de telles activités varient : obligation, intégration au marché du travail, perspective de carrière, bien-être, soutien d'activités auxquelles leurs enfants participent, etc.⁽²⁶⁾. Peu importe les raisons, certaines études démontrent que les personnes qui s'engagent dans ces activités sont plus heureuses et en meilleure santé⁽²⁸⁻³⁰⁾. La direction de la causalité est cependant toujours débattue : serait-ce les individus heureux et en santé qui sont plus prompts à s'engager ou serait-ce l'engagement qui améliore le bien-être⁽⁹⁾ ?

L'HARMONIE ENTRE LES GROUPES

■ Indicateur : Discrimination fondée sur l'ethnicité

La question du respect et de l'harmonie entre les groupes est abordée ici sous l'angle de la discrimination. La discrimination, comme phénomène sociétal, empêche la participation sociale et, en retour, la cohésion sociale des communautés. Comme l'affirme Picot, « la cohésion sociale est menacée si un groupe important ou si certains groupes se heurtent à l'isolement, l'exclusion et à d'importants obstacles à la participation sur les plans politique, économique ou social, ou font l'objet d'un rejet par la société dans son ensemble »⁽⁵⁾.

La discrimination envers une personne ou un groupe particulier peut être exercée sur la base de plusieurs critères non mutuellement exclusifs : le genre, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'âge, la croyance religieuse, la nationalité, l'apparence physique, le handicap, etc. La discrimination peut aussi se manifester dans de multiples situations : accès à l'emploi, à l'éducation, au territoire, au logement, au système judiciaire, à un commerce, etc. Dans ce qui suit, il sera principalement question de la discrimination fondée sur l'ethnicité. Le choix de cette forme de discrimination est basé sur la disponibilité des informations et sur leur lien avec la cohésion sociale et la sécurité. Cela ne signifie aucunement que, par exemple, la discrimination fondée sur le genre et l'orientation sexuelle n'existe pas ou soit moins importante lorsqu'il est notamment question d'accès à l'emploi et d'équité salariale.

La discrimination basée sur l'ethnicité a des répercussions économiques et sociales, et ces effets sont documentés au Canada⁽³⁴⁻³⁶⁾. La discrimination basée sur l'ethnicité affectant l'harmonie entre les groupes peut être mesurée de plusieurs façons. L'ESG de 2014 (cycle sur la sécurité des Canadiens) utilise et compare les indicateurs⁽³⁷⁾ suivants :

- Proportion d'immigrants qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes, selon la province ou le territoire
- Proportion de non-immigrants qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes, selon la province ou le territoire

La même enquête utilise aussi comme indicateurs :

- Expériences de discrimination chez les immigrants de longue date et les immigrants récents au cours des cinq années précédentes, selon le type de situation :
 - › Au travail ou au moment de demander ou un emploi ou de l'avancement
 - › Dans un magasin, une banque ou un restaurant
 - › À la frontière du Canada (en entrant au Canada)
 - › En traitant avec la police
 - › Autre
- Expériences de discrimination chez les immigrants de longue date et les immigrants récents au cours des cinq années précédentes, selon le type de discrimination :
 - › Appartenance ethnique ou culturelle

- » Race ou couleur de la peau
- » Langue
- » Sexe
- » Religion
- » Apparence physique
- » Âge
- » Incapacité physique ou mentale
- » Orientation sexuelle
- » Autre

Une autre publication⁽³⁸⁾ utilisant les données de la même enquête s'intéresse plutôt à ces indicateurs :

- Situations de discrimination perçue au cours des cinq années précédentes, selon l'appartenance à une minorité visible :
 - » Dans une banque, un magasin ou un restaurant
 - » Au moment de présenter une demande d'emploi ou d'avancement
 - » Dans les rapports avec la police
 - » Dans les rapports avec les tribunaux
 - » Au moment de franchir la frontière vers le Canada
 - » Dans toute autre situation

Un autre indicateur utilisé par l'Enquête sur la population active⁽³⁹⁾ consiste à comparer le taux d'emploi et le taux de chômage chez la population née au Canada avec les taux d'emploi et les taux de chômage chez les immigrants selon leur arrivée :

- Taux d'emploi chez les immigrants reçus 5 ans et moins auparavant
- Taux d'emploi chez les immigrants reçus plus de 5 ans à 10 ans auparavant
- Taux d'emploi chez les immigrants reçus plus de 10 ans auparavant
- Taux de chômage chez les immigrants reçus 5 ans et moins auparavant
- Taux de chômage chez les immigrants reçus plus de 5 ans à 10 ans auparavant
- Taux de chômage chez les immigrants reçus plus de 10 ans auparavant

En mesurant la discrimination basée sur l'ethnicité, il apparaît ainsi possible d'évaluer l'harmonie entre les groupes composant les communautés. Cette harmonie favoriserait la participation des individus au sein des communautés et, dès lors, la cohésion sociale et la sécurité des communautés. Plusieurs études, en effet, démontrent les impacts négatifs de la discrimination. En plus des impacts économiques entraînés par la non-participation de certaines personnes au marché du travail⁽³⁴⁻³⁶⁾, il est documenté qu'être victime de discrimination augmente l'insécurité, la détresse psychologique, l'anxiété et la dépression, réduisant ainsi le bien-être des personnes touchées⁽³⁵⁻³⁸⁾. C'est ainsi qu'un environnement sans discrimination encourage la « participation politique et économique large de tous les groupes », faisant en sorte qu'une « société fonctionne harmonieusement »⁽⁵⁾.

LA PERCEPTION DE LA PAIX SOCIALE

■ Indicateur : Indicateurs de paix de la vie quotidienne (*Everyday peace indicators*)

Plusieurs indices mesurent la paix au sein des pays : le *Human Development Index*, le *Global Peace Index*, le *Uppsala Conflict Data Program's Georeferenced Event Dataset* et le *Armed Conflict Location and Event Data Project*⁽⁴⁰⁾. Les indicateurs sur lesquels sont construits ces indices sont généralement classés en trois catégories : les conflits violents (nombre de conflits violents intérieurs ou extérieurs, nombre de morts causées par les conflits internes ou externes, etc.), la sécurité sociétale (niveau de méfiance ou de confiance envers les concitoyens, présence d'une instabilité politique, nombre d'homicides par 100 000 habitants, nombre de prisonniers par 100 000 habitants, etc.), ainsi que la militarisation (dépenses militaires selon le pourcentage du PIB, nombre de personnes dans les forces armées par 100 000 habitants, nombre d'armes conventionnelles importées ou exportées par 100 000 habitants, etc.)⁽⁴¹⁾. Bien qu'utiles à l'échelle étatique afin d'évaluer le niveau de paix général au sein d'un pays, ces informations macrosociologiques sont moins bien adaptées à l'échelle des communautés — l'entité centrale du modèle intégrant les différentes dimensions de la sécurité. Le projet *Everyday Peace Indicators* (EPI) dont il sera maintenant question permet de remédier à cette lacune^(40,42).

Le projet EPI part du constat que les indicateurs mesurant la paix au sein des pays ne concordent pas avec les discours des communautés locales portant sur le même sujet⁽⁴²⁾. Afin de pallier ce problème, les chercheurs associés à ce projet s'intéressent aux perspectives et aux savoirs locaux des membres de la communauté au lieu de leur imposer des indicateurs davantage macrosociologiques⁽⁴⁰⁾. Les indicateurs du quotidien discutés dans le projet EPI sont coconstruits avec les communautés locales. Ils ont donc le potentiel de fournir des informations riches sur la manière dont les individus, au sein de leur communauté, conçoivent et mesurent eux-mêmes leur paix^(40,42). Ces informations sont issues d'une approche inductive du « bas vers le haut » et recueillies à l'aide de groupes de discussion. Elles peuvent être complémentaires aux indicateurs produits à l'échelle de l'État avec une démarche du « haut vers le bas ». En effet, elles peuvent renforcer, nuancer ou contredire les indicateurs étatiques, mais aussi ajouter une épaisseur ou des détails qui ne sont pas saisissables à l'échelle d'un pays⁽⁴²⁾. Autrement dit, l'approche développée par le projet EPI permet d'obtenir de l'information sur la manière dont les membres d'une communauté mesurent la paix au sein de l'environnement qui les entoure.

Les études conduites par les chercheurs associés au projet EPI portent essentiellement sur des régions ayant vécu des conflits violents récents ou des interventions internationales visant à consolider la paix. Les indicateurs qu'ils ont eux-mêmes recensés lors des groupes de discussion portent ainsi principalement sur une réalité du quotidien différente de celle du Québec⁽⁴²⁾. Bien que des indicateurs plutôt classiques associés à la criminalité ou au sentiment de sécurité aient été soulevés, d'autres, plus inusités, ont aussi été évoqués. À titre d'exemple, l'absence d'abolements de chiens la nuit était souvent corrélée, par les individus, à une absence de voleur dans les environs⁽⁴⁰⁾. Dans cette perspective, il est possible d'envisager d'autres indicateurs potentiels, tels que la perception de la prévalence de vandalisme (graffitis, mobiliers publics abimés, parcs souillés, etc.) ou la perception du non-respect des règles de civisme (tapage nocturne, harcèlement, flânage, etc.). La perception de ces phénomènes aura une incidence sur la sécurité, notamment sur le sentiment de sécurité au sein d'une communauté donnée.

Indicateurs ayant pour fonction la confiance

LA CONFIANCE GÉNÉRALE OU LE CAPITAL SOCIAL COLLECTIF

■ Indicateur : Taux de confiance envers la communauté

La confiance générale façonne la manière dont les individus se comportent les uns envers les autres et en tant que membres de la société ou d'une communauté^(8,41). Intangible, elle détermine la manière dont les personnes coopéreront librement et facilite les rapports sociaux entre citoyennes et citoyens^(9,21). Si une majorité d'individus refusaient de coopérer avec ceux qu'ils ne connaissaient pas personnellement par manque de confiance, la production d'une société s'en trouverait directement affectée⁽⁹⁾. En plus d'améliorer la productivité d'une société et ainsi de bénéficier aux membres de la communauté, une plus grande confiance généralisée est plus largement corrélée, selon de nombreuses études, « à plusieurs objectifs des politiques gouvernementales »⁽²¹⁾, tels que la croissance économique⁽⁴²⁾, la santé de la population⁽⁴³⁾ et la baisse du taux de criminalité^(44,45).

Comment mesurer la confiance générale

Au Canada, afin de mesurer la confiance générale, l'ESG (cycle sur l'identité sociale) utilise les indicateurs suivants :

- Taux de confiance envers la plupart des gens (aussi voir Scrivens et Smith, 2013⁽⁹⁾ pour comparaison internationale)
- Taux de confiance envers les gens du voisinage
- Taux de confiance envers les inconnus
- Taux de personnes considérant comme très probable de récupérer un portefeuille ou un sac à main perdu s'il est retrouvé par un voisin

Bien que de nouvelles études soient nécessaires afin d'élucider la nature des liens entre un taux de confiance élevé et une croissance économique, une bonne santé ainsi qu'un faible taux de criminalité, un bon niveau de confiance générale semble bénéfique à la sécurité de la population⁽⁴⁶⁾. Comme le démontrent les écrits à ce sujet, les pays ayant un haut taux de confiance générale tendent à être plus prospères⁽⁴⁷⁻⁴⁹⁾. Lorsque la confiance interpersonnelle est réduite parmi les groupes formant une communauté, la cohésion sociale pourrait s'en trouver menacée⁽⁵⁾.

LA CONFIANCE ENVERS LES INSTITUTIONS

■ Indicateur : Taux de confiance envers les institutions

La confiance de la population envers les institutions est essentielle aux États modernes. Si les membres d'une communauté croient et s'attendent à ce que les mécanismes étatiques mis en place découragent toutes formes de comportements non coopératifs ou socialement dommageables, ils seront plus portés à avoir confiance envers les institutions en place et les gens en général⁽⁹⁾. D'ailleurs, comme le démontrent certaines études, un haut taux de confiance envers les institutions publiques favoriserait la cohésion sociale d'une communauté^(50,51).

Comment mesurer la confiance envers les institutions

Au Canada, afin de mesurer la confiance envers les institutions, l'ESG (cycle sur l'identité sociale) utilise les indicateurs suivants :

- Taux de confiance envers la police
- Taux de confiance envers le système scolaire
- Taux de confiance envers les banques
- Taux de confiance envers le système de justice et les tribunaux
- Taux de confiance envers les médias
- Taux de confiance envers le parlement fédéral
- Taux de confiance envers les grandes corporations

Ce que mesurent ces taux est en fait la confiance « liée aux perceptions quant à la capacité de l'institution à s'acquitter de ses fonctions »⁽⁵²⁾. Cette perception d'un fonctionnement des institutions sociales, en plus d'être considérablement liée à un haut taux de confiance générale⁽⁵³⁾ et à une efficacité bureaucratique réelle⁽⁴⁸⁾, influence directement les comportements sociaux des membres d'une communauté en les incitant, par exemple, à payer les taxes, à soutenir les réformes politiques et les forces de l'ordre, de même qu'à se conformer aux programmes de services sociaux⁽⁵⁴⁾. Il semble donc possible d'avancer que plus la confiance envers les institutions est élevée au sein d'une communauté, plus les individus qui en font partie seront enclins à coopérer, ce qui contribuera à améliorer la production et la sécurité.

Synthèse des conclusions

Au cours des recherches menées dans le cadre de ce travail, la cohésion sociale est rapidement apparue comme une caractéristique essentielle à la première condition de sécurité mentionnée dans le modèle intégrant les différentes dimensions de la sécurité. Comme il a été démontré, la cohésion sociale est indissociable d'une équité et d'une paix sociale permettant de protéger les droits et libertés ainsi que l'harmonie entre les groupes d'appartenance ou de pratiques religieuses, d'origine ethnique ou d'orientation sexuelle différente. Pour la mesurer, six indicateurs ont été identifiés. La cohésion sociale contribue à développer la confiance des membres les uns envers les autres, et envers les institutions, en plus de stimuler la participation à la production ainsi qu'à la redistribution équitable de biens et de services. Elle permet ainsi d'améliorer la prospérité d'une population.

Il semble également important de rappeler que les actions visant à favoriser une cohésion sociale forte auront un impact à long terme sur la sécurité d'une population. Bien qu'il soit nécessaire de répondre promptement à l'insécurité réelle et perçue d'une communauté, par exemple, en renforçant les forces de l'ordre et en réprimant la criminalité, une véritable sécurité durable ne pourra être atteinte sans le renforcement de la justice sociale, des relations entre les individus et de la vie en commun au sein des communautés^(3,7). Le tableau présenté à la page suivante présente, pour chacun des indicateurs proposés dans ce document permettant de mesurer la cohésion sociale, les bénéfices envisagés pour une communauté et les mesures qui y sont associées.



EN SOMME

Ce travail, sur la base du *Modèle intégrant les différentes dimensions de la sécurité*, avait pour but de proposer des indicateurs permettant de mesurer les conditions qui favorisent la sécurité d'une communauté et l'atteinte d'un certain nombre de résultats de santé et de bien-être qui en résultent. En offrant la possibilité d'apprécier une de ces conditions, soit la cohésion sociale, nous proposons un moyen pour déterminer les sphères nécessitant une attention particulière et susceptibles d'améliorer la sécurité d'une communauté.

Indicateurs de mesure de la cohésion sociale comme condition essentielle à la sécurités des communautés

Fonction	Cible	Indicateurs	Bénéfices envisagés	Mesures
PARTICIPATION SOCIALE	Le capital social individuel	Fréquence, nombre et mode de contact social	Un capital social individuel bien développé pourrait dénoter une forme d'inclusion sociale réussie qui, elle, favorise en retour la participation sociale à la production de biens et de services. En raison de cette production accrue, la sécurité des membres d'une communauté s'en trouverait améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'amis proches par personne • Fréquences des rapports sociaux avec les amis par personne • Fréquence des rapports sociaux avec les membres de la famille (excluant les corésidents) par personne • Pourcentage de personnes qui connaissent plusieurs ou la plupart de leurs voisins • Pourcentage de personnes qui ont rendu service à leur voisin/ reçu un service d'un voisin au cours du dernier mois
	L'engagement civil et le bénévolat	Taux d'engagement communautaire et de bénévolat	L'engagement civil et le bénévolat sont bénéfiques à la vie collective des communautés parce qu'ils contribuent à créer une société civile dynamique, constituée de multiples réseaux fournissant une infrastructure intermédiaire entre les citoyens et l'État, qui est essentielle à la démocratie et au bien-être des collectivités. Tout comme le capital social, un taux d'engagement communautaire et de bénévolat élevé indique une forme d'inclusion sociale réussie favorisant la production de biens et de services ayant pour effet potentiel d'améliorer la sécurité des membres d'une communauté.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux d'engagement communautaire (personnes qui sont membres ou participent à un groupe/organisme/association) • Taux de participation hebdomadaire à des activités de groupes/rencontres • Taux de bénévolat et nombre moyen d'heures de bénévolat par personne • Taux et fréquence de l'aide directe d'un individu envers un autre • Types d'activités effectuées par les bénévoles

Fonction	Cible	Indicateurs	Bénéfices envisagés	Mesures
PARTICIPATION SOCIALE	L'harmonie entre les groupes	Indicateurs de discrimination fondée sur l'ethnicité	Plusieurs études démontrent les impacts négatifs de la discrimination. En plus des impacts économiques qu'entraînent la non-participation de certaines personnes au marché du travail, il est documenté qu'être victime de discrimination augmente l'insécurité, la détresse psychologique, l'anxiété et la dépression, réduisant ainsi le bien-être des personnes touchées. C'est ainsi qu'un environnement où règne une harmonie entre groupes favoriserait la participation des individus au sein des communautés et, dès lors, la cohésion sociale et la sécurité des communautés.	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion d'immigrants (c. non-immigrants) qui ont déclaré avoir été victimes de discrimination au cours des cinq années précédentes, selon la province ou le territoire • Expériences de discrimination chez les immigrants de longue date et les immigrants récents au cours des cinq années précédentes, selon divers types de situations • Expériences de discrimination chez les immigrants de longue date et les immigrants récents au cours des cinq années précédentes, selon divers types de discrimination • Comparaison entre le taux d'emploi et le taux de chômage chez la population née au Canada avec les taux d'emploi et les taux de chômage chez les immigrants selon leur arrivée
	La perception de la paix sociale	Indicateurs de paix de la vie quotidienne	Les indicateurs du quotidien, comme discuté dans le projet Everyday Peace Indicators (EPI), sont coconstruits avec les communautés locales. Ils ont le potentiel de fournir des informations riches sur la manière dont les individus, au sein de leur communauté, conçoivent et mesurent eux-mêmes leur paix. Bien que des indicateurs plutôt classiques, tels que la criminalité ou le sentiment de sécurité aient été soulevés, d'autres, plus inusités, ont aussi été évoqués. Cette coconstruction pourrait ainsi favoriser la participation des membres d'une communauté à l'élaboration de politiques publiques visant à améliorer la sécurité dans leurs quartiers.	Les indicateurs mesurant la paix au sein des pays ne concordent pas nécessairement avec les discours et les indicateurs des communautés locales portant sur le même sujet. Les indicateurs de paix de la vie quotidienne s'intéressent aux perspectives et aux savoirs locaux des membres des communautés au lieu de leur imposer un discours. Dans cette perspective, les indicateurs du quotidien sont coconstruits avec les communautés locales. Ils fournissent un matériel empirique riche sur la manière dont les individus, au sein de leur communauté, conçoivent et mesurent eux-mêmes leur paix. Par exemple, la prévalence de vandalisme (graffitis, mobiliers publics abimés, parcs souillés, etc.); le non-respect des règles de civisme (tapage nocturne, harcèlement, flânage, etc.).

Fonction	Cible	Indicateurs	Bénéfices envisagés	Mesures
CONFIANCE	La confiance générale ou le capital social collectif	Taux de confiance envers la communauté	Une plus grande confiance généralisée est, selon de nombreuses études, associée à une meilleure croissance économique, une meilleure santé populationnelle et à une baisse du taux de criminalité. Bien que de nouvelles études soient nécessaires afin d'élucider la nature des liens entre un taux de confiance élevé et une croissance économique, une bonne santé ainsi qu'un faible taux de criminalité et un bon niveau de confiance générale semblent bénéfiques à la sécurité de la population.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de confiance envers la plupart des gens • Taux de confiance envers les gens du voisinage • Taux de confiance envers les inconnus • Taux de personnes considérant comme probable de récupérer un portefeuille/sac à main perdu s'il est retrouvé
	La confiance envers les institutions	Taux de confiance envers diverses institutions	Selon plusieurs études, un taux de confiance élevé envers les institutions sociales est associé à un taux élevé de comportements civiques traduisant les attentes de ces mêmes institutions, comme payer les taxes et participer aux élections. Il est possible d'avancer que plus la confiance envers les institutions est élevée au sein d'une communauté, plus les individus qui en font partie seront enclins à coopérer, ce qui contribuera à améliorer la production et la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de confiance envers la police • Taux de confiance envers le système scolaire • Taux de confiance envers les banques • Taux de confiance envers le système de justice et les tribunaux • Taux de confiance envers les médias • Taux de confiance envers le parlement fédéral • Taux de confiance envers les grandes corporations

Références

- (1) CENTRE COLLABORATEUR OMS DU QUÉBEC POUR LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION DES TRAUMATISMES, RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE QUÉBEC (QUÉBEC) et DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE (2000). *Sécurité et promotion de la sécurité : aspects conceptuels et opérationnels* [en ligne], Beauport, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, Direction de la santé publique, <<http://www4.bnquebec.ca/pgq/2005/3039200.pdf>> (consulté le 26 février 2019).
- (2) ÉMOND, A. (2010). *Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants : résultat d'une réflexion commune*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- (3) CONSEIL DE L'EUROPE (2005). *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale : guide méthodologique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.
- (4) JENSON, J. (2010). *Defining and Measuring Social Cohesion*, London, Commonwealth Secretariat.
- (5) PICOT, G. (2013). *Objectifs économiques et sociaux de l'immigration : Données probantes sur lesquelles s'appuient les niveaux d'immigration et la composition selon le niveau de scolarité*, Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada.
- (6) STANLEY, D. (2003). « *What Do We Know about Social Cohesion: The Research Perspective of the Federal Government's Social Cohesion Research Network* », *Canadian Journal of Sociology / Cahiers canadiens de sociologie*, vol. 28, n° 1, p. 5.
- (7) CONSEIL DE L'EUROPE (2004). *L'approche de la sécurité par la cohésion sociale : propositions pour une nouvelle gouvernance socio-économique*, Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe.
- (8) BOURDIEU, P. (1980). « Le capital social », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, p. 2-3.
- (9) SCRIVENS, K., et C. SMITH (2013). *Four Interpretations of Social Capital: An Agenda for Measurement*, Paris, OECD Publishing.
- (10) GRAVEL, M.-A. (2016). « Les réseaux sociaux informels et le capital social », *Statistiques sociodémographiques*, vol. 20, n° 2, p. 1-10.
- (11) BERKMAN, L. F., et T. GLASS (2000). « Social Integration, Social Networks, Social Support and Health », dans L. F. Berkman et I. Kawachi (dir.), *Social Epidemiology*, Oxford, Oxford University Press.
- (12) KIM, D., C. F. BAUM, M. L. GANZ, S. V. SUBRAMANIAN et I. KAWACHI (2011). « The Contextual Effects of Social Capital on Health : A Cross-National Instrumental Variable Analysis », *SOCIAL SCIENCE & MEDICINE*, vol. 73, n° 12, p. 1689-1697.
- (13) KAWACHI, I., et L. F. BERKMAN (2001). « Social Ties and Mental Health », *Journal of Urban Health: Bulletin of the New York Academy of Medicine*, vol. 78, n° 3, p. 458-467.
- (14) VEENSTRA, G. (2000). « Social Capital, SES and Health: An Individual-Level Analysis », *Social Science and Medicine*, vol. 50, p. 619-629.

- (15) GILBERT, K. L., S. C. QUINN, R. M. GOODMAN, J. BUTLER et J. WALLACE (2013). « A Meta-Analysis of Social Capital and Health: A Case for Needed Research », *Journal of Health Psychology*, vol. 18, n° 11, p. 1385-1399.
- (16) SONG, L. (2010). « Social Capital and Psychological Distress », *Journal of Health and Social Behavior*, vol. 52, n° 4, p. 478-492.
- (17) GOLDTHORPE, J. H., C. LLEWELLYN et C. PAYNE (1987). *Social Mobility and Class Structure in Modern Britain*, Oxford, Clarendon Press.
- (18) AGUILERA, M. B. (2002). « The Impact of Social Capital on Labor Force Participation: Evidence from the 2000 Social Capital Benchmark Survey », *Social Science Quarterly*, vol. 83, n° 3, p. 853-874.
- (19) PODOLNY, J. M., et J. N. BARON (1997). « Resources and Relationships: Social Networks and Mobility in the Workplace », *American Sociological Review*, vol. 62, n° 5, p. 673-693.
- (20) LIN, N. (1999). « Social Networks and Status Attainment », *Annual Review of Sociology*, vol. 25, p. 467-487.
- (21) Turcotte, M. (2015). *Tendance du capital social au Canada*, Ottawa, Statistique Canada.
- (22) SHERBOURNE, C. D., R. D. HAYS et K. B. WELLS (1995). « Personal and Psychosocial Risk Factors for Physical and Mental Health Outcomes and Course of Depression Among Depressed Patients », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, vol. 63, n° 3, p. 345-355.
- (23) BERKMAN, L. F. (1995). « The Role of Social Relations in Health Promotion », *Psychosomatic Medicine*, vol. 57, p. 245-254.
- (24) PERISSINOTTO, C. M., I. STIJACIC CENZER et K. E. COVINSKY (2012). « Loneliness in Older Persons: A Predictor of Functional Decline and Death », *Archives of Internal Medicine*, vol. 172, n° 14, p. 1078-1084.
- (25) LUO, Y., L. C. HAWKLEY, L. J. WAITE et J. T. CACIOPPO (2012). « Loneliness, Health, and Mortality in Old Age: A National Longitudinal Study », *Social Science & Medicine*, vol. 74, n° 6, p. 907-914.
- (26) SINHA, M. (2015). *Le bénévolat au Canada, de 2004 à 2013*, Ottawa, Statistique Canada.
- (27) VERBA, S. (1996). « The Citizen as Respondent: Sample Surveys and American Democracy Presidential Address », *American Political Science Review*, vol. 90, n° 1, p. 1-7.
- (28) WOOLCOCK, M., et D. NARAYAN (2000). « Social Capital: Implications for Development Theory, Research, and Policy », *The World Bank Research Observer*, vol. 15, n° 2, p. 225-249.
- (29) WOOLCOCK, M., et D. NARAYAN (2006). « Social Capital: Implications for Development Theory, Research, and Policy Revisited », dans A. Bebbington, M. Woolcock, S. Guggenheim et E. A. Olson (dir.), *The Search for Empowerment: Social Capital as Idea and Practice at the World Bank*, Sterling, Kumarian Press.
- (30) EVANS, P. (1996). « Government Action, Social Capital and Development : Reviewing the Evidence on Synergy », *World Development*, vol. 24, n° 6, p. 1119-1132.

- (31) MORROW-HOWELL, N., J. HINTERLONG, P. A. ROZARIO et F. TANG (2003). « Effects of Volunteering on the Well-Being of Older Adults », *The Journals of Gerontology. Series B: Psychological Sciences and Social Sciences*, vol. 58, n° 3, p. 137-145.
- (32) BORGONOV, F. (2008). « Doing Well by Doing Good. The Relationship between Formal Volunteering and Self-Reported Health and Happiness », *Social Science and Medicine*, vol. 66, n° 11, p. 2321-2334.
- (33) GREENFIELD, E. A., et N. F. MARKS (2004). « Formal Volunteering as a Protective Factor for Older Adults' Psychological Well-Being. », *The Journals of Gerontology. Series B: Psychological Sciences and Social Sciences*, vol. 59, n° 5, p. S258.
- (34) ESSES, V. M., C. BENNETT-ABUAYYASH et N. LAPSHINA (2014). « How Discrimination against Ethnic and Religious Minorities Contributes to the Underutilization of Immigrants' Skills », *Policy Insights from the Behavioral and Brain Sciences*, vol. 1, n° 1, p. 55-62.
- (35) REITZ, J. G. (2012). « The Distinctiveness of Canadian Immigration Experience », *Patterns of Prejudice*, vol. 46, n° 5, p. 518-538.
- (36) DION, K. L., K. K. DION et R. BANERJEE (2009). « Discrimination, Ethnic Group Belonging, and Well-Being », dans J. G. Reitz, M. B. Phan et R. Banerjee (dir.), *Multiculturalism and Social Cohesion: Potentials and Challenges of Diversity*, London, Springer, p. 69-87.
- (37) IBRAHIM, D. (2018). *La victimisation avec violence, la discrimination et les perceptions concernant la sécurité: perspective des immigrants*, Canada, 2014, Ottawa, Statistique Canada.
- (38) SIMPSON, L. (2018). *La victimisation avec violence et la discrimination au sein de la population des minorités visibles*, Canada, 2014, Ottawa, Statistique Canada.
- (39) YSSAAD, L., et A. FIELDS (2018). *Les immigrants sur le marché du travail canadien : tendances récentes entre 2006 et 2017*, Ottawa, Statistique Canada.
- (40) MACGINTY, R., et P. FIRCHOW (2014). « Everyday Peace Indicators: Capturing local voices through surveys », *Shared Space*, vol. 18, p. 33-39.
- (41) THE BROKER (2018). « Indicators of Peace », dans *The Broker: Connecting Worlds of Knowledge*, [en ligne], <[http://www.thebrokeronline.eu/About-The-Broker/\(scrollto\)/10737](http://www.thebrokeronline.eu/About-The-Broker/(scrollto)/10737)> (consulté le 10 octobre 2019).
- (42) FIRCHOW, P., et R. MACGINTY (2017). « Measuring Peace: Comparability, Commensurability, and Complementarity Using Bottom-Up Indicators », *International Studies Review*, vol. 19, n° 1, p. 6-27.
- (43) KAWACHI, I., B. P. KENNEDY et R. GLASS (1999). « Social Capital and Self-Rated Health: A Contextual Analysis », *American Journal of Public Health*, vol. 89, n° 8, p. 1187-1193.
- (44) KENNEDY, B. P., I. KAWACHI, D. PROTHROW-STITH, K. LOCHNER et V. GUPTA (1998). « Social Capital, Income Inequality, and Firearm Violent Crime », *Social Science and Medicine*, vol. 47, n° 1, p. 7-17.
- (45) SAMPSON, R. J., S. W. RAUDENBUSH et F. EARLS (1997). « Neighborhoods and Violent Crime: A Multilevel Study of Collective Efficacy », *Science*, vol. 277, n° 5328, p. 918-924.

- (46) PUTNAM, R. D. (2001). *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon and Schuster.
- (47) FUKUYAMA, F. (1995). *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, Free Press Paperbacks., New York.
- (48) KNACK, S., et P. KEEFER (1997). « Does Social Capital Have an Economic Payoff? A Cross-Country Investigation », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 112, n° 4, p. 1251-1288.
- (49) LA PORTA, R., A. SHLEIFER et R. W. VISHNY (1997). « Trust in Large Organizations », *The American Economic Review*, vol. 87, n° 2, p. 333-338.
- (50) ROBERTS, J. V. (2007). « Public Confidence in Criminal Justice in Canada », *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, vol. 49, n° 2.
- (51) LETKI, N. (2006). « Investigating the Roots of Civic Morality: Trust, Social Capital, and Institutional Performance », *Political Behavior*, vol. 28, n° 4, p. 305-325.
- (52) COTTER, A. (2016). *La confiance du public envers les institutions canadiennes*, Ottawa, Statistique Canada.
- (53) ZHAO, H., et S. H. KIM (2011). « An Exploratory Examination of the Social Capital and FDI Linkage and the Moderating Role of Regulatory Quality: A Cross Country Study », *Thunderbird International Business Review*, vol. 53, n° 5, p. 629-646.
- (54) BRAITHWAITE, V. A., et M. LEVI (1998). *Trust and Governance*, New York, Russell Sage Foundation.

Institut national
de santé publique

Québec

